

RETRAITE, PERTE D'AUTONOMIE ET POUVOIR D'ACHAT

Action unitaire du 6 octobre 2011

On connaît la chanson : plus l'exaspération gagne, plus les dirigeants paraissent bardés de certitudes et font dans l'abjection.

Un exemple, parmi tant d'autres, ce bidonnage made in TF1 : une mère éplorée vient dire qu'elle ne peut venir à bout de l'éducation de son enfant, histoire de justifier la mise en place de sanctions contre ces maudits mioches. Un « scoop » truqué et une mère, qui ne l'est pas (mère), attachée de presse du président du Conseil général des Alpes Maritimes, Eric Ciotti, UMP, tendance extrême. Pour la bassesse, on le sait, il n'y a pas de date de péremption. 2012? Rien n'est moins sûr...

Ciotti, encore lui, veut mettre en place une brigade (!) pour traquer la « fraude sociale », cela, en écho aux propos de Wauquiez sur le RSA et l'assistanat. Précisons que RSA ne signifie pas Retraité Sans Argent mais Revenu de Solidarité Active.

Les fortunes du CAC40 s'éclatent, l'ISF, à fondre va bientôt disparaître, la fraude et l'évasion fiscales n'ont jamais été aussi florissantes, qu'importe. Les riches devant s'enrichir, il faut que les pauvres s'appauvrissent. Pour cela, mettre le signe égal entre fraude et pauvre est vivement recommandé. On est toujours le pauvre de quelqu'un...

L'assistanat, voilà donc le mal qui ronge la France. Délocalisations, sous-emploi, bas salaires, hausse des prix, profits, banques renflouées à coup de licenciements, cela n'est rien! Les Français se vautrent dans le farniente et se ruent sur les minima sociaux comme la misère sur le bas-clergé.



Plus il a d'inégalités, plus il faut diviser : salariés du public et du privé, femmes et hommes, actifs et retraités, Français et immigrés, pauvres et moins pauvres. L'idéal serait un retour avant 1789, avec les serfs soumis à la taille, à la corvée et à d'interminables jours de travail gratuit.

Au fond, qu'est-ce donc que cette proposition, dans le débat sur la perte d'autonomie, d'aligner la CSG des retraités sur celle des actifs? D'abord, une volonté claire de ne pas toucher aux coffres-forts mais aussi le pendant à la journée de travail gratuit imposée aux actifs. Une journée de retraite gratuite! Il fallait y penser, non?

Tout cela nous ramène à la « dépendance » ainsi que nos gouvernants continuent à l'appeler comme pour assimiler perte d'autonomie et assistanat et l'objectif à plus ou moins long terme de sortir tout cela de la solidarité nationale. Certes, Sarkozy et Bachelot peinent à convaincre et les colloques en territoires ont été plutôt contre-productifs. La quasi-totalité des associations et tous les syndicats refusent de voir la perte d'autonomie livrée pieds et poings liés au privé. Ce débat renvoie aussi à la question du pouvoir d'achat des pensions en chute libre depuis vingt ans. Combien de journées de

SOMMAIRE

FERPA : Les organisations syndicales européennes en campagne pour une loi sur l'autonomie **p. 2**

AIDE À L'AUTONOMIE : Pensez la Sécurité sociale du XXI^e siècle **p. 3**

LU DANS LA PRESSE : Mauvaise surprise pour les préretraités - Fraude sociale: La triche des riches **p. 4**

ÉCHOS DES SECTIONS : Haute-Marne, Nord-Pas-de-Calais, Moselle, UFR Finances **p. 5**

retraite déjà perdues ?

Austérité, emplois publics liquidés, droits sociaux à la trappe, précarité, cette déferlante anti-sociale touche toute l'Europe. Aujourd'hui, Grèce, Espagne, Portugal, demain Italie. Et la France, c'est pour quand, vue des fenêtres dorées des agences de notation ? Comble de cynisme, l'Europe coupe les vivres aux organisations caritatives qui aident ceux que la cure d'austérité européenne a conduits aux portes de la misère. Parmi eux, de nombreux retraités. La chasse aux pauvres est ouverte !

Partout les jeunes, victimes du chômage, des petits boulots précaires se rebiffent. La Puerta del sol à Madrid résonne à jamais de cette formidable révolte sociale. Les retraités sont également dans le premier carré des victimes de ce super pacte d'austérité européen. Ils ont décidé de trouver leur place, eux aussi dans ce mouvement social au plan natio-

nal et européen. Le 6 octobre, une grande journée unitaire est programmée avec pour thèmes la perte d'autonomie et le pouvoir d'achat des pensions. Parallèlement l'UCR-CGT et les syndicats français s'inscrivent en plein dans l'objectif de la Ferpa d'un dépôt de projet de loi européenne en matière de perte d'autonomie. Un million de signatures doit être réuni. Nous vous en reparlerons. Allez, tous en route pour un grand 6 octobre. Au moment de boucler ce bulletin, l'info tombe : le gouvernement en remet une couche en plein mois de juillet, naturellement, avec l'augmentation du nombre de trimestres pour la retraite. Le 6 octobre doit donc gagner en ampleur, en unité et rassembler toutes les générations. ■

RICHARD VAILLANT
MEMBRE DU BUREAU DE L'UCR-CGT



QUESTIONS À FRANÇOISE VAGNER

LES ORGANISATIONS SYNDICALES EUROPÉENNES EN CAMPAGNE POUR UNE LOI SUR L'AUTONOMIE

Le congrès de la Ferpa, qui s'est tenu en avril dernier, a décidé de mener bataille pour l'adoption d'une loi européenne sur l'autonomie. En effet, le traité de Lisbonne a introduit la possibilité d'une « initiative citoyenne européenne », qui est entrée en vigueur début 2011. Les pays de la Communauté européenne ont jusqu'au 31 décembre de cette année pour ratifier cette disposition, ce qui induit qu'elle ne pourra être utilisée qu'à partir du 1^{er} janvier 2012.

En quoi consiste cette « initiative citoyenne européenne » sur l'autonomie ?

Cette action vise à faire adopter une loi par le Parlement européen. Pour cela, il faut recueillir 1 million de signatures dans au moins 7 pays différents, avec un nombre minimum de signatures dans chaque pays. Pour la France, pour l'ensemble des organisations françaises, il s'agit de recueillir 160 000 signatures.

Un certain nombre de dispositions réglementaires sont obligatoires : avoir un comité d'experts

qui rédige le projet de loi, venant de 7 pays européens, proposer le projet à la commission européenne qui statue sur sa validité dans les deux mois de son dépôt et qui la consigne dans un registre spécialement dédié.

C'est une simple pétition ?

Non, il s'agit plutôt d'une « déclaration de soutien », à savoir qu'il faut un certain nombre de renseignements par signataire, dont un numéro d'identification (n° de carte d'identité, ou n° de passeport, ou n° de Sécurité sociale). Le formulaire à reproduire sera fourni aux organisations. Seuls les citoyens européens majeurs peuvent signer. Elle peut être sur papier libre, ou par Internet. Les déclarations de soutien devront être validées par les pouvoirs publics français.

On dispose de combien de temps pour réaliser cette initiative ?

On a un an à partir du moment où le projet est enregistré. Lorsque le million de signatures sera réuni, le projet de loi pourra être présenté devant le Parlement européen en audition publique.

Comment va-t-on faire ?

C'est une initiative unitaire. Il nous revient d'abord de proposer un membre français pour le comité d'expert qui contribuera à rédiger le projet. Ensuite il reviendra à l'inter UCR de proposer un travail, des documents et un suivi communs. Nous avons envisagé une conférence de presse pour lancer l'initiative en début d'année 2012, qui pourra être déclinée localement. Bien entendu, la Cgt organisera son propre travail avec les organisations.

Est-ce qu'on peut vraiment y arriver ?

Il nous faudra beaucoup de rigueur. Seules les déclarations de soutien validées vont compter. Mais je n'ai aucun doute : l'UCR a réussi à réunir 350 000 signatures contre les franchises médicales. Certes, c'est plus compliqué, il ne s'agit pas de faire signer une pétition sur le coin d'une table au marché, mais si nous considérons que nous avons 115 000 syndiqués, si chacun gagne une signature en plus de la sienne, nous avons dépassé l'objectif... ■

AIDE À L'AUTONOMIE, UNE OCCASION RATÉE

Penser la Sécurité sociale du XXI^e siècle

Les quatre groupes « Bachelot », le Conseil économique, social et environnemental, le Haut conseil de la famille, le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie ont rendu leurs travaux. Tous les débats font état d'une forte résistance aux projets gouvernementaux sur l'assurance privée obligatoire et sur le recours ou gage sur succession, qui semblent avoir été abandonnés par le gouvernement.

À l'heure où ces lignes sont écrites, le gouvernement, par l'intermédiaire de Roselyne Bachelot, annonce une réforme qui s'apparente plus à des mesures d'urgence, qu'à une réforme de grande envergure : prévention, financement des services d'aide à domicile, guichet unique d'information seraient à l'ordre du jour. Une partie du financement pourrait être contenue dans le projet de loi de finances et le projet de loi de finances de la Sécurité sociale. Un premier recul a été gagné, il faut continuer le débat, l'information sur nos propositions basées sur une autre répartition des richesses.

Les débats ont exprimé une contestation de la notion de « dépendance » pour les seules personnes âgées au profit de « l'aide à l'autonomie quel que soit l'âge », le refus d'assimiler grand âge et perte d'autonomie et l'importance du « bien vieillir ». Les débats ont confirmé que le coût financier reste très supportable au regard des dépenses socialisées et de l'enjeu qu'il recouvre, loin de la dramatisation du début de l'année. Toutefois, pour tout le monde, le reste à charge des familles est beaucoup trop important.

Sur beaucoup de thèmes, les idées convergent concernant la

prise en charge et la coordination de l'aide à l'autonomie à partir des besoins de la personne : la prévention tout au long de la vie -incluant médecine scolaire et médecine du travail, la coordination des acteurs de l'ensemble des secteurs médical, médico-social et social, la diversification des modes d'hébergement, la professionnalisation des personnels de l'aide à domicile, l'augmentation des personnels, tout mode d'aide confondus, et le soutien des aidants.

L'ensemble des travaux conforte notre proposition d'un financement ancré sur la solidarité nationale, sur les valeurs fondatrices de la Sécurité sociale. Si le recours à l'assurance a été évoqué, ça n'est qu'en complément et solidement encadré.

Face à l'intérêt de ces propositions constructives les projets de



financement sont partiels indignes, et manquent d'ambition : non seulement elles ne répondent pas aux besoins, mais encore elles ne diminuent pas le reste à charge des familles.

Intégrant tous les acteurs de la société, ces travaux étaient l'occasion de « penser » la Sécurité sociale du XXI^e siècle. La société a évolué avec l'augmentation du chômage et de la précarité, le développement du travail des femmes, la mobilité professionnelle, la transformation des modes de vie familiale. L'opportu-

rité était offerte de relever le défi de la solidarité par une répartition des richesses plus équitable et d'être à la hauteur de nos aînés quand ils ont créé notre système de protection sociale.

- Les dépenses d'aide à l'autonomie peuvent être de véritables outils d'amélioration de la qualité des soins, de l'accompagnement et en même temps que de la maîtrise de la dépense publique globale.

- La création d'un grand service public de l'aide à l'autonomie, en partenariat avec les associations existantes, pourrait permettre de penser autrement les rapports entre médical, médico-social et social, à partir des besoins des personnes.

- Le « libre choix » des personnes suppose un aménagement des domiciles ainsi qu'une diversification de l'offre d'hébergement qui ne soit pas limitée par les moyens financiers.

- Appréhender la prise en charge de l'aide à l'autonomie dans le cadre de la santé, la situe dans une Sécurité sociale au financement renouvelé. La Cgt propose que la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) au fonctionnement original et productif, soit insérée dans un premier temps dans la branche assurance maladie, comme une commission (à l'instar de la commission AT/MP -accident du travail/maladie professionnelle-).

- Un financement ambitieux aurait un effet positif sur la place des femmes dans la société : elles sont les plus nombreuses à avoir besoin d'aide pour l'autonomie, elles représentent l'essentiel des salariés de ces professions, enfin elles sont, principalement, celles qui aident. ■

FRANÇOISE VAGNER

LU DANS LA PRESSE

Mauvaise surprise pour les préretraités

La réforme des retraites votée en 2010, qui prend effet le 1er juillet, connaît déjà ses premiers ratés.

À partir du 1er juillet, la retraite à 60 ans c'est fini! La loi « portant réforme des retraites » de novembre 2010 entre en vigueur progressivement. Pour tous ceux qui sont nés à partir du 1er juillet 1951, il faudra patienter quatre mois de plus, pour la génération 1952, huit mois de plus, etc., jusqu'à la génération née en 1956 qui inaugurer la retraite à 62 ans. À partir du 1er juillet également, la durée de cotisation sera plus longue d'un trimestre pour les générations 1953 et 1954, et les conditions de départ sont modifiées pour les carrières longues.

Autant de sources de mauvaises surprises pour les candidats au départ volontaire, qui avaient signé avant la réforme et ses décrets d'application, en 2008 et en 2009, des plans de départs volontaires, des mesures d'âge négociées, qui devaient les conduire après des périodes de formation ou de chômage jusqu'à l'âge légal de départ à la retraite. Ils se retrouvent, pour certains, obligés aujourd'hui de retourner sur le marché du travail...

...Du fait des changements législatifs, ils seraient ainsi, sur le site de l'usine Renault, à Sandouville (Seine-Maritime), quelque 200 à 300 personnes des générations 1952, 1953 et 1954, à se retrouver avec une période non couverte entre la fin du chômage et la retraite, selon Jean-Louis Lefebvre, un

autre ouvrier de Sandouville qui a signé aussi en 2009 le PRV. « Moi j'ai mes trimestres, car j'ai commencé à travailler à 15 ans. Mais, en tant que carrière longue, mon âge de départ est reporté de huit mois, ça me fera un mois et demi problématique, mais certains collègues ont plus d'un an sans couverture. » M. Lefebvre a créé un collectif de salariés pour demander à l'entreprise de « les réintégrer pour couvrir la période du report d'âge »...

...Le problème aurait pu être réglé par le dispositif d'allocation équivalent retraite (AER), qui prenait le relais des indemnités chômage jusqu'à l'âge légal de la retraite. Mais ce dispositif a été supprimé... depuis le 1er janvier 2011.

Pourtant, le document d'orientation sur la réforme des retraites d'avril 2010, qui avait envisagé les conséquences du report d'âge pour les demandeurs d'emploi les plus âgés, stipulait bien que « le report de l'âge de départ à la retraite est susceptible de pénaliser les demandeurs d'emploi les plus âgés, si cela devait conduire à les maintenir plus longtemps au chômage, en particulier non indemnisé, c'est-à-dire avec un niveau de ressources moindre que leur pension de retraite. Le recul de l'âge de départ à la retraite ne pourrait donc s'envisager sans un dispositif spécifique sur ce point ». CQFD. ■

ANNE RODIER

LE MONDE ÉCONOMIE
du 28 juin 2011

Fraude sociale : La triche des riches

Les patrons indécents qui ne déclarent pas leurs salariés sont à l'origine de 79 % des 10 à 20 milliards d'euros annuels de fraudes à la Sécu. Mieux, sans cette tricherie massive, quasi banalisée, les comptes sociaux de la Nation seraient à l'équilibre! Telles sont les conclusions édifiantes du dernier rapport parlementaire sur la fraude aux prestations et cotisations sociales.

Ainsi, près de 12 % des patrons, notamment dans le BTP et le textile, seraient en infraction puisque au moins 5 % de leurs troupes œuvrent au noir. Au regard de cette gigantesque arnaque aux prélèvements, les fraudes estimées aux prestations (allocations familiales, chômage et RSA) seraient cinq fois moindres.

« Les pouvoirs publics ne se sont jamais sérieusement attaqués au travail au noir parce que l'on n'y décelait qu'une petite triche permettant à de petites gens de se débrouiller, estime le député UMP Domi-



ucr-actualités
bulletin d'information trimestriel de la cgt retraités

BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT

Directrice de publication: Françoise Vagner - Secrétaire de rédaction: Martine Violet
Réalisation graphique: Madiana Caldeira - Prix du numéro 2,50 € - Abonnement de soutien
d'un an: 15 € - 263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex - Tél.: 01 48 18 84 23 - e-mail: ucr@cgt.fr
Commission paritaire 0415 S 06446 - Dépôt légal à parution - ISSN 0248-0026
Impression: Rivet P. E. 24 rue Claude-Henri-Gorceix - 87022 Limoges cedex 9 - Tél.: 05 55 04 49 50

nique Tian, rapporteur de cette mission. En réalité, c'est le champ d'action de bandes organisées qui faussent toute la concurrence. »

Or, les redressements pour travail illégal ne représentent qu'entre 1,5 et 2,9 % de la fraude présumée! Proche du Medef, la droite veut-elle lutter contre les patrons voyous? Elle devra alors se montrer moins frileuse. En effet, dès 2006, Dominique Tian préconisait la création d'un fichier de dirigeants condamnés pour abus de biens sociaux ou fraude aux prélèvements.

Sans être suivi. À la même époque, son collègue Pierre Morange imposait par la loi l'interconnexion de fichiers sociaux. Las, le décret d'application de ce texte n'a été publié qu'en 2010! Cette fois, le président de la Mission d'évaluation des comptes de la Sécurité sociale (Mecss) prêche pour l'instauration d'une procédure de « flagrance sociale » qui permettrait aux limiers de l'Urssaf de dresser des procès-verbaux dès qu'ils détectent du travail au noir. Une urgence tant « nous avons l'impression de donner des coups d'épée dans l'eau », a déploré devant les députés le directeur des Urssaf de Paris, en incriminant une procédure longue qui laisse tout loisir aux entreprises de disparaître.

« Jusqu'à une date récente, la lutte contre les fraudes n'a pas fait l'objet d'investissement de temps et de moyens à la hauteur de l'enjeu », a reconnu le directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, Pierre Mayeur. Or, au niveau de l'État, la Délégation nationale de lutte contre la fraude ne comprend que quatorze personnes! « Je ne vois pas comment on peut conjurer la lutte contre la fraude et le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux », doute le parlementaire PS Jean Mallot. ■

**LAURENCE DEQUAY
DE MARIANNE**

ÉCHOS des SECTIONNES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'USLR DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE s'est tenue le 10 juin dernier, en présence de 75 syndiqués. Cette USLR regroupait 261 syndiqués au 31 décembre 2010, organisés en sections: Cheminots, Territoriaux, Hospitaliers et 8^e RMAT (personnels civils de l'armée). Une section multi-professionnelle est en voie de création pour regrouper les syndiqués de diverses entreprises trop peu nombreux pour former une section. Objectif, qu'aucun syndiqué ne soit isolé, ce qui serait en contradiction avec les pratiques de la Cgt.

Si l'assemblée générale a longuement débattu de la situation générale, elle s'est attardée sur trois questions essentielles:

1- Le pouvoir d'achat: Il n'y a pas besoin d'une grande démonstration pour mesurer que les 2,1 % au 1^{er} avril sont déjà mangés par de multiples hausses. Pour s'en sortir, il faut moins se chauffer, s'éclairer, s'alimenter, se déplacer, se soigner! Ce mal-vivre est insupportable.

Il faut dégager de nouvelles ressources pour les salariés, les retraités, la protection sociale. Pour les retraités, l'urgence et le durable sont 300 euros de suite et le minimum des pensions au niveau d'un Smic à 1 700 euros. Les effets du dispositif de 1993 et 2003 abaissent les droits des actifs et en conséquence dégradent la vie des retraités. C'est bien tout cela qu'il faut réviser.

2- La perte d'autonomie: c'est un enjeu de société. Et il faut une prise en charge dans le cadre général de la protection sociale, seule garante de la solidarité nationale. C'est ce qui a été rappelé au président du Conseil général, lors de l'audience demandée par l'USR de la Marne.

3- La continuité syndicale et les mesures à prendre avec les syndicats d'actifs, car c'est bien chez les salariés que se préparent les retraités. Et, pour donner sens à leurs idées et à leurs luttes, un travail va être fait pour développer la lecture de Vie nouvelle, le magazine des retraités de l'UCR-CGT. ■



USR DE L'HÉRAULT S'INVITE AU DÉBAT SUR LA PERTE D'AUTONOMIE. Une quarantaine de militants actifs et retraités (cgt, cfdt, unsa, fsu, fgr-fp), des militants hospitaliers de Lodève et des UL de Lodève et Lunel, ont distribué 400 tracts devant le parc des expositions de Mont-



www.ucr.cgt.fr

pellier, le 10 juin dernier, où Roselyne Bachelot participait à un débat sur la perte d'autonomie. Lors de ce débat, des intervenants ont critiqué le projet du gouvernement. Parmi eux, de nombreuses associations, l'intersyndicale qui s'est exprimée sur la base de sa déclaration commune et, allant dans le même sens, le vice-président Cgt du Coderpa de l'Hérault André Fernandez, ainsi que l'Association des maires, qui a affirmé la nécessité du service public sur ce sujet. Des professionnels de santé ont dénoncé les restrictions sanitaires et médico-sociales. À l'issue du débat, aucune mesure positive n'a été annoncée, malgré la conclusion de Roselyne Bachelot « qu'aucune porte n'est fermée! » À suivre. ■

NORD-PAS-DE-CALAIS: MOBILISATION CONTRE LA LIQUIDATION DU RÉGIME MINIER. Six cents mineurs retraités et veuves, et personnels de la Carmi ont manifesté à Lens le 9 juin, à l'appel de tous les syndicats. D'une seule voix, ils condamnent le plan du ministère de la Santé qui menace leur régime spécial de Sécurité sociale. Le rassemblement a eu lieu devant le siège de la Carmi. La direction générale de la Carmi, le médecin conseil et des médecins, se sont associés au mouvement.



La manifestation, aux couleurs des organisations syndicales, banderole en tête, a sillonné les artères principales de la ville pour se rendre à la sous-préfecture.

La manif s'est arrêtée longuement devant la mairie de Lens, demandant au député-maire socialiste Guy Delcourt de rejoindre le cortège. Sans succès. Les conseillers généraux et régionaux communistes ont participé à l'action. Les syndicats de mineurs et du personnel ont été reçus par Mme Pétonne, sous-préfet du Pas-de-Calais qui les a assurés que leurs remarques seront adressées au préfet. Un appel a été lancé aux manifestants pour l'action du 28 juin à Paris. ■

RASSEMBLEMENT DEVANT LA MAIRIE DE LILLE. Les femmes retraitées du Nord sont en colère. Les inégalités salariales et professionnelles hommes-femmes se traduisent par des retraites inférieures de 38 % en moyenne à celles



des hommes. La région Nord-Pas-de-Calais est en queue de peloton d'un point de vue sanitaire et social. Bas salaires et précarité conduisent naturellement à de très basses retraites avec un montant moyen mensuel de la pension se situe à 788 € pour les hommes et 553 € pour les femmes.

Le 19 mai dernier, les retraitées se sont rendues à la mairie de Lille pour dire leur vécu et leurs revendications au maire-adjoint en charge de l'Emploi et de l'Insertion. Pendant ce temps, à l'appel du collectif retraités interprofessionnel de l'Union locale Cgt de Lille, des militants ont fait signer une pétition recueillant 91 signatures. ■

L'USR MOSELLE FAIT LE POINT. Le collectif de l'USR Moselle s'est réuni le 28 juin pour acter les initiatives qui ont eu lieu, afin d'organiser l'information et le débat sur la perte d'autonomie. Ainsi, la journée qui s'est déroulée chez les cheminots à Metz a regroupé les militants et secrétaires des sections de la Moselle. Une autre a eu lieu chez les métallurgistes à Thionville avec les secrétaires des syndicats et sections syndicales, élargie à des camarades du transport, de la construction et des communaux; et un après-midi avec les chimistes à Saint-Avold. Enfin, un débat public a été organisé sur la commune de Marange-Silvange. À l'initiative du bureau de l'USR Moselle, avec l'UD, trois débats ont été organisés pour les actifs: à Florange dans les locaux syndicaux d'Arcelormittal; à l'UD à Metz et à Sarreguemines à l'UL. Alors que Roseline Bachelot a remis les rapports des quatre groupes de travail ministériels chargés de faire des propositions sur la perte d'autonomie à Nicolas Sarkozy, qui rendra son arbitrage courant juillet, à l'unanimité le collectif demande à la direction de l'UCR, une expression publique et nationale voire confédérale, avant que le président ait pris ses décisions. ■

PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE

D'ACTION DES AGENTS RETRAITÉS DES FINANCES. À l'appel de l'UFR-CGT Finances, les retraités se sont mobilisés sur l'ensemble du territoire national, le 16 juin, pour exiger des ministres de Bercy des réponses à leurs revendications. La délégation qui a été reçue par le secrétaire général a dénoncé la dégradation des conditions de vie de l'ensemble des retraités, et plus particulièrement des femmes.

L'UFR-CGT a obtenu l'ouverture d'un débat contradictoire, au niveau national et dans les territoires, sur les conditions de vie des retraités. Sur la base de ce travail, une discussion sera engagée sur les réponses devant être apportées

pour améliorer significativement les droits des retraités des Finances à l'action sociale ministérielle, qu'il s'agisse du logement social, des prêts alloués, de la restauration, des interventions des services sociaux, des vacances ou encore du droit à la protection sociale complémentaire.

Le secrétaire général s'est également déclaré prêt à étudier les modalités d'un droit d'intervention renouvelé des retraités des finances avec leurs organisations syndicales représentatives dans les différentes instances de concertation dédiées aux questions relatives aux droits sociaux. ■

abonnez-vous!

Donner du sens aux idées

**Vie
nouvelle**
MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE
DES RETRAITÉS CGT

Nom et prénom :

Adresse :

Dernière profession :

À retourner à *Vie nouvelle*, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

**Libellez votre chèque à l'ordre de *Vie nouvelle*
au prix de 14,30 € (1 an - 6 numéros)**

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre

www.ucr.cgt.fr/vienouvelle

Après un sinistre,
la Macif vous donne **le choix**
entre **l'indemnisation financière**
et la prise en charge de vos **réparations**.



Parce que, après un sinistre, tout le monde n'attend pas la même chose de son assureur, la Macif vous propose différents modes d'indemnisation : l'indemnisation financière sous 48h après remise des pièces justificatives, la prise en charge des réparations par des artisans agréés et aussi l'auto-réparation. Ce choix est un des engagements* qui font de la Macif le premier assureur certifié qualité de service en assurance domo-région par AFNOR Certification. Certification qui repose sur 23 engagements pris à l'égard des sociétaires Macif.

Pour découvrir ces 23 engagements, rendez-vous sur Macif.fr



*Engagement de la Macif en matière de qualité de service en assurance domo-région.

Macif Assurance Domestique est membre de **MACIF Assurances** et est agréé en France par l'ARAF (Autorité de Régulation des Activités Financières) et par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).
 Les engagements de la Macif sont garantis par la garantie de l'Etat.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**